

Le dépistage du cancer colorectal

Certains contrôles peuvent sauver des vies !

Le test de dépistage du cancer colorectal est gratuit tous les 2 ans pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans.

Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. Plus un cancer colorectal est détecté tôt, moins les traitements sont lourds, mutilants et plus les chances de guérison sont importantes.

C'est pourquoi, dès que vous avez 50 ans et jusqu'à 74 ans, vous pouvez bénéficier d'un **test de dépistage** dans le cadre du programme national de dépistage organisé.

Comment cela se passe-t-il ?

Tous les 2 ans, si vous avez entre 50 et 74 ans, vous recevez à votre domicile un courrier vous invitant à consulter votre médecin traitant au sujet du dépistage du cancer colorectal.

Si votre médecin le juge utile, il vous propose de faire le test de dépistage du cancer colorectal et vous en précise l'intérêt. Après avoir obtenu votre accord, votre médecin vous remet le test et vous explique comment l'utiliser à votre domicile.

Ce dépistage consiste, à réaliser chez soi, un test de **recherche de sang caché dans les selles**.

Combien cela coûte-t-il ?

Le test de dépistage et son analyse sont entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie. Vous n'avez aucun frais à avancer.

Si vous avez perdu l'invitation ou si vous ne l'avez pas reçue et que vous êtes concerné(e), contactez OPALINE62 au 03 21 19 04 10.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr